



Separation concubinage

Par **Valoulou**, le **22/04/2021** à **08:57**

Bonjour

J'ai acheté avec mon concubin un terrain sur lequel nous avons construit une maison qui va bientôt être terminée.

Il veut me quitter. Nous avons un emprunt et la construction a été réalisée par mon conjoint et la société de son père qui est dans le bâtiment.

A t'il davantage de droit. Quelle est ma part. Merci

Par **youris**, le **22/04/2021** à **10:21**

bonjour,

la maison et le terrain sont en indivision selon ce qui est indiqué sur l'acte d'achat du terrain..

il est probable que votre contrat de prêt prévoit une solidarité entre les coemprunteurs.

votre futur ex-concubin n' a pas plus de droits que vous, sur ce bien immobilier.

voir ce lien relatif aux comptes entre concubins en cas de séparation:

<https://www.chevalier-avocats.fr/comment-faire-les-comptes-entre-les-concubins-comment-obtenir-le-remboursement-des-depenses-effectuees-pour-la-vie-commune-en-cas-de-separation-de-concubins-quel-sort-pour-limmeuble-achat/>

salutations